

Le Chemin du Follaton, le Chemin des Bidons



Une randonnée proposée par Bisserain73

C'est une randonnée en forme de 8, on peut faire la boucle au Sud ou celle des bidons au Nord. On peut aussi faire les deux au départ du centre du village de Dullin.

Durée	4h 15	Difficulté	Moyenne
Distance	11,52 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	324 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	320 m	Commune	Dullin (73610)
Point haut	638 m	Région	Massif du Jura
Point bas	385 m		



Trace n° 479027

Description

Stationner dans le centre du village de [Dullin](#).

(D/A) Descendre à gauche par la route D37a, passer un grand carrefour avec la D37, continuer à descendre en face. Passer le pont sur le Thiez et remonter par la petite route atteindre une intersection.

(1) Prendre à droite, poursuivre sur 80 à 100 m et virer à droite et traverser des habitations éparses.

(2) Prendre le sentier à droite, descendre par ce sentier en bordure de propriétés et déboucher à une intersection près de la rivière.

(3) Faire un aller/retour à droite jusqu'au bord de l'eau. Puis poursuivre la descente. Atteindre la départementale, la traverser.

(4) Passer le pont du Thierz et prendre à gauche pour remonter par chemin. Déboucher en bordure d'un pré puis rejoindre la départementale.

(5) Partir à gauche par la route vers les villages de Vergenue d'en bas puis Vergenue d'en haut, vers la fin des habitations rejoindre un croisement.

(6) Partir à gauche sur la petite route sans issue, puis virer à droite et suivre le sentier majoritairement en sous bois en restant sur le sentier principal. Atteindre une intersection.

(7) En partant à gauche, faire un aller/retour jusqu'à un belvédère, puis reprendre le sentier vers la gauche pour revenir au point de départ.

(D/A) Monter en traversant le village, laisser deux routes à droite pour arriver face à un sentier.

(8) Ignorer le sentier qui sera emprunté pour le retour, virer à gauche, continuer à s'élever par la route puis par un chemin caillouteux et sortir de la zone d'habitations.

(9) Avant d'arriver à des réservoirs quitter le chemin. Poursuivre la montée par un sentier dans les bois, faire un crochet à gauche pour le belvédère du Grand Bec. Poursuivre en face puis entamer la descente en virant franchement à droite. Parvenir à Vétonne.

(10) Au carrefour, virer à droite sur la route. En restant sur cette route, descendre vers la départementale D37.

(11) En débouchant sur la D37, tourner à droite, passer devant une fromagerie; puis peu après quitter la route pour le sentier qui remonte sur la droite. Le suivre jusqu'à la petite route.

(8) Descendre en face au village par la route empruntée auparavant **(D/A)**.

Points de passage

- D/A Parking du village**
N 45.553199° / E 5.743725° - alt. 532 m - km 0
- 1 Intersection**
N 45.554567° / E 5.757353° - alt. 462 m - km 1.23
- 2 Sentier, à droite**
N 45.550472° / E 5.756423° - alt. 469 m - km 1.7
- 3 Bifurcation en aller/retour**
N 45.545235° / E 5.749776° - alt. 424 m - km 2.64
- 4 Pont du Thierz appelé aussi - Tier (rivière) - Affluent de l'Hérault**
N 45.541151° / E 5.748312° - alt. 385 m - km 3.45
- 5 Jonction avec une route**
N 45.538168° / E 5.747615° - alt. 432 m - km 3.97
- 6 Vergenue d'en haut**
N 45.54481° / E 5.746083° - alt. 490 m - km 4.94
- 7 Bifurcation en aller/retour au belvédère**
N 45.550389° / E 5.741909° - alt. 505 m - km 6.02
- 8 Sortie de Dullin**
N 45.55575° / E 5.743393° - alt. 545 m - km 7.52
- 9 Réservoirs**
N 45.557499° / E 5.736407° - alt. 634 m - km 8.3
- 10 Route vers Vétonne**
N 45.565904° / E 5.742718° - alt. 582 m - km 9.89
- 11 À droite à la D37**
N 45.563398° / E 5.744771° - alt. 558 m - km 10.24
- D/A Parking du village**
N 45.553258° / E 5.743818° - alt. 532 m - km 11.52

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-chemin-du-follaton-le-chemin-des-bido/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

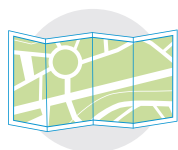
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



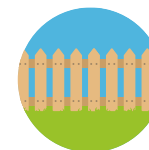
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



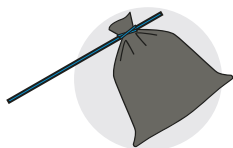
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



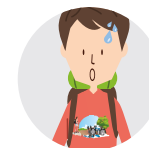
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.